



Au sommaire :

- Editorial :
Construire des perspectives et se rassembler pour gagner
Page 3
- Victoire de la CGT aux Ateliers d'Armançon !
Page 4
- Tarkett : la fierté de notre équipe syndicale
Page 4
- Solvay vendu à BASF
Page 5
- La grève à France teinture a payé !
Page 5
- L'enjeu de la négociation collective d'entreprise
Page 6
- Assurance-chômage et formation professionnelle, deux réformes à haut risque
Page 7
- Louis Viannet nous a quittés
Page 7
- Bon de commande FNI 2018
Page 8

ÉDITORIAL

CONSTRUIRE DES PERSPECTIVES ET SE RASSEMBLER POUR GAGNER



MOBILISATION CONTRE LES ORDONNANCES TRAVAIL : LA CEF A PARTICIPÉ À L'ACTION DU 19 OCTOBRE, RETROUVONS-NOUS DANS LA RUE LE 16 NOVEMBRE A L'APPEL DE LA CGT, FO, SOLIDAIRE, UNEF, UNL, FIDL !

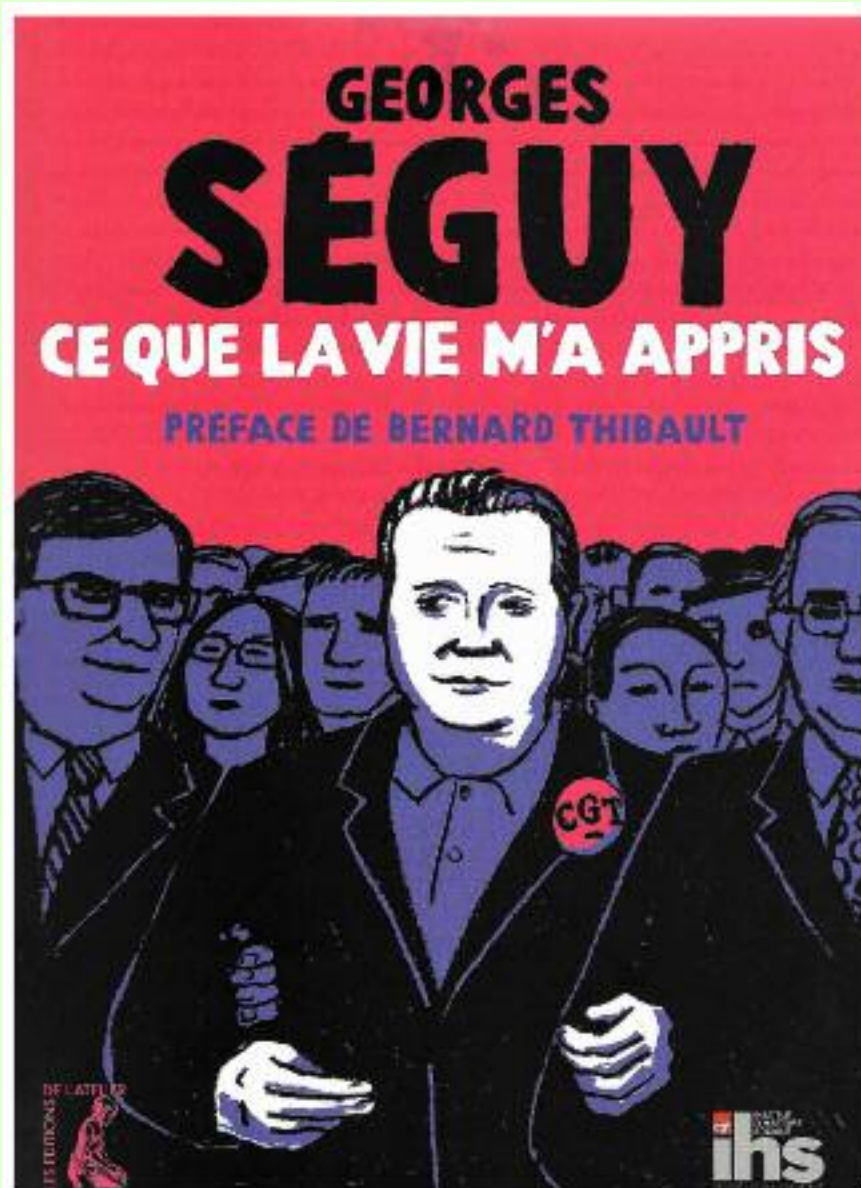
L'ENJEU DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE D'ENTREPRISE

www.thc-cgt.fr

Un témoignage essentiel

Georges Séguy a vécu, comme homme et comme militant, les remous, les tempêtes mais aussi les espoirs de son temps. Résistant, il est déporté à Mauthausen alors qu'il n'a que seize ans. Cheminot à Toulouse, il s'engage dans le syndicalisme, exerce à vingt ans de premières responsabilités, puis devient, au fil du temps, une figure de proue du syndicalisme français, accédant en 1967 à la fonction de secrétaire général de la CGT. Il prend une part active aux événements de Mai 1968 et affronte les mutations économiques et sociales des années 1970. Mais, par-delà le militant, que sait-on aujourd'hui de l'homme? Comment a-t-il vécu les principales étapes de son parcours? Quel regard rétrospectif a-t-il porté sur ses rencontres, ses prises de responsabilité, ses victoires et ses échecs?

Ce livre est la retranscription d'entretiens, filmés en juin 2000, dans lesquels, Georges Séguy, avec une singulière liberté de ton, se remémore sa traversée du xx^e siècle.



B o n d e c o m m a n d e

Je commande exemplaire(s) de «*Georges Séguy, ce que la vie m'a appris*», au prix unitaire de 17 euros (franco de port) ⁽¹⁾

NOM et Prénom.....

Adresse

Code postal Localité

Commande à adresser à: IHS CGT - 263, rue de Paris - Case 2-3 - 93516 Montreuil Cedex.
Règlement à l'ordre de l'IHS CGT

⁽¹⁾ Une participation de 5 euros pour les frais de port sera facturée pour toute commande supérieure à 3 exemplaires.

ÉDITORIAL

CONSTRUIRE DES PERSPECTIVES ET SE RASSEMBLER POUR GAGNER



Maurad RABHI,
Secrétaire général.

Salariés, retraités ou chômeurs de ce pays sont manifestement les grands perdants de la politique économique et sociale de Macron. Le président de la République ne se cache pas de mettre en œuvre une politique libérale grand angle, au service des plus riches.

En un seul trimestre, il est parvenu à geler toute perspective d'évolution des salaires dans la fonction publique, à broyer une grande partie des droits des salariés du privé avec ses ordonnances, tout en modifiant les règles de la négociation dans les entreprises pour en faire le nouveau lieu de la norme du droit.

L'encre à peine sèche des ordonnances, le voilà déjà sur les sujets de la formation professionnelle et de l'assurance-chômage. Cette politique au pas de charge répond largement aux revendications patronales sur la table depuis une bonne vingtaine d'années.

Le monde du travail se retrouve comme tétanisé devant l'épreuve. Les divisions syndicales et les querelles d'appareils auxquelles les salariés assistent ne sont pas à la hauteur des enjeux. Ceux-là commandent de dégager des perspectives revendicatives réalistes et une stratégie syndicale unitaire pour gagner. Puisqu'aucun syndicat ne peut prétendre gagner seul, la question de l'unité syndicale devient centrale.

Oui, nous devons combattre ces prétendues réformes qui modifient profondément les relations du travail au profit du patronat. Mais, il nous faut aussi donner du sens à notre démarche revendicative en exigeant, par exemple, des droits rattachés à la personne du salarié pour le protéger tout au long de sa carrière professionnelle, indépendants de son statut ou des aléas économiques : salaire, formation, déroulement de carrière, protection sociale, etc...

Oui, nous devons exiger de meilleurs salaires, de meilleures pensions de retraite, de meilleures allocations chômage. En clair, une meilleure répartition des richesses produites par le travail. Et qu'on ne nous dise pas que les caisses sont vides ! Macron vient encore, avec la suppression de l'ISF et de la « flat tax », de redistribuer 5 milliards d'euros aux plus fortunés du pays, un scandale !

Oui, l'unité syndicale et le rassemblement des salariés sont des conditions sine qua non du progrès social. Cela suppose de construire une démarche syndicale autour du triptyque contestation, proposition et négociation. Contester pour s'opposer aux mauvais coups, proposer pour ouvrir des alternatives crédibles et négocier pour gagner de nouveaux droits. Cela suppose aussi de s'ouvrir aux autres en respectant l'identité de chacun, sans chercher à imposer quoi que ce soit, ni stigmatiser qui que ce soit. Admettre que nous sommes différents, mais qu'ensemble, les victoires sont à portée de main. C'est l'un des principaux enseignements que nous a légués Louis Viannet, l'ancien secrétaire général de la CGT, qui vient malheureusement de nous quitter. Puisse-t-il nous être à la hauteur de ses ambitions ! Il en va de l'avenir du syndicalisme.

PRÉCISION SUR LES RUPTURES CONVENTIONNELLES COLLECTIVES ET LES CONGÉS DE MOBILITÉ

C'est une conséquence des ordonnances modifiant le Code du travail, qui ont notamment créé le principe d'une rupture conventionnelle collective et d'une rupture à la suite de l'acceptation du congé de mobilité.

Un amendement précise dans le projet de loi de finances 2017, le régime fiscal des indemnités versées dans ces deux cas : elles seront exonérées d'impôts sur le revenu, comme dans le cadre d'un plan de sauvegarde à l'emploi.

VICTOIRE DE LA CGT AUX ATELIERS D'ARMANÇON !



Nathalie Prudhomme et Cécile Doudin lors de la manifestation du 19 octobre à Paris

victoires ont commencé à s'engranger : revalorisation des salaires, création d'une prime d'intéressement, mutuelle, plus d'impact sur la prime de présence lorsqu'un enfant est hospitalisé, récupération des modulations basses sur l'année en cours et non plus sur 15 mois, etc... ont été gagnés !

C'est d'abord pour cela que les 680 salariés ne se sont pas trompés de bulletin de vote lors de l'élection mi-octobre, ils ont voté en masse pour le syndicat CGT. Résultat, 4 sièges sur 6 au comité d'entreprise et 5 sur 8 aux délégués du personnel. La CGT améliore son score autour de 60 %, loin devant la CFDT et la CGC.

La fédération félicite Nathalie Prudhomme et toute son équipe syndicale pour le formidable travail syndical qu'elles ont accompli. Bravo à toute l'équipe !

C'était un peu l'heure de vérité pour le syndicat CGT aux Ateliers d'Armançon. En effet, après avoir pris la majorité de la représentativité dans l'entreprise, mais aussi dans l'ensemble des entreprises du groupe de maroquinerie Auguste Thomas lors des dernières élections professionnelles, il s'agissait de savoir si le travail engagé par les déléguées était apprécié des salariés. Depuis trois ans, nos déléguées n'ont rien cédé sur

leurs objectifs principaux : redonner du pouvoir d'achat et revaloriser les salaires de l'ensemble des salariés. Pendant trois ans, elles ont proposé, négocié, débrayé pour se faire comprendre de la direction. Après avoir testé le rapport de force des nouvelles déléguées CGT aux Ateliers d'Armançon d'entrée de jeu, la direction a vite compris qu'il fallait changer de braquet et commencer à céder aux revendications de la CGT. Les

TARKETT : LA FIERTÉ DE NOTRE ÉQUIPE SYNDICALE

Nos délégués peuvent être fiers ! Pour la première fois, la CGT vient de gagner les élections professionnelles chez Tarkett (Ardenne), un bastion cédétiste depuis la création du syndicat CFDT en 1967!! Le travail acharné de nos jeunes délégués CGT à défendre les

droits des salariés, a payé. La présence dans les ateliers, de jour comme de nuit, de nos délégués aux côtés des salariés pour discuter, convaincre a sûrement fait la différence. Lors des élections professionnelles début octobre, la CGT est arrivée en tête avec 52 %

des voix tous collègues confondus, une victoire sans précédent chez Tarkett. La CFDT groggy a dû admettre sa défaite ! **La fédération félicite chaleureusement l'équipe syndicale CGT. Un grand bravo à Irvin, David et tous les autres délégués.**

SOLVAY VALENCE, VENDU À BASF !

Nous venons d'apprendre par Patrice Houziaux, membre de la direction fédérale, que Solvay, groupe industriel belge vient de se séparer de toute la division nylon. Dans ces 11 sites vendus à travers le monde, se trouve le site de Valence dans la Drôme.

Ancien fleuron de l'industrie

française Rhône-Poulenc, l'entreprise est connue plus précisément sous le nom de Rhodia Valence. Le groupe Solvay avait acheté Rhodia, il y a à peine trois ans.

Les inquiétudes des 150 salariés restent fortes malgré tout, car le groupe allemand n'a pas voulu s'engager sur les droits acquis par les sala-

riés. Les discussions doivent s'engager au 1er semestre 2018. Notre syndicat CGT reste déterminé à se faire entendre des allemands, d'autant plus que la fibre polyamide fabriquée à Valence est fortement demandée dans les industries textiles ou automobiles.

LA GRÈVE À FRANCE TEINTURE A PAYÉ !



Depuis quelques années, la gronde couvait. Elle a trouvé son épilogue lors de la négociation NAO 2017, après que la direction soit, comme d'habitude restée ferme sur les revendications des salariés. Face à ce refus alors que l'entreprise tournait à plein régime, à la surprise générale, 80 % des salariés se sont mis en grève, encadrement compris. Cela a

bien aidé le syndicat pour exiger que les revendications des salariés soient prises en compte lors de la négociation qui a suivi. Les résultats ne se sont pas fait attendre. A la fin du premier jour de grève, la direction a lâché 2 % d'augmentation au 1er octobre, ainsi qu'une prime de 70 €. La direction a aussi confirmé 1,5 % d'augmentation au 1er février

2018, suivi de 1 % au 1er juillet 2018.

La lutte a payé ! Ces différentes hausses semestrielles permettront d'augmenter les salaires de 4,5 % en juillet 2018. Une très belle victoire à mettre au profit du syndicat CGT.

L'ENJEU DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE D'ENTREPRISE



C'est un bouleversement majeur dans la négociation collective d'entreprise qui se profile. Le patronat revendiquait depuis des décennies une modification de la construction du droit en permettant à chaque entreprise de décider seule l'écriture du droit, indépendamment de la convention collective de branche et du contrat de travail du salarié. Fillon en 2003, puis El Khomri l'année dernière avaient ouvert la brèche. Macron libère totalement la voie avec cette réforme du travail et modifie en profondeur les relations de travail pour rendre la main à l'employeur dans l'entreprise. Dans bien des domaines de l'organisation du travail : congés payés, jours fériés, déclenchement des heures supplémentaires, mobilité, durée hebdomadaire ou journalière, ainsi que toutes les différentes primes d'entreprises ou conventionnelles, etc... seront négociés dans l'entreprise et plus protégés par la convention collective et le contrat de travail. **Un enjeu majeur qui va faire que le droit du travail va se construire, mais surtout se déconstruire dans l'entreprise.** Il est important

de bien comprendre ce qui se joue, car la négociation et l'accord majoritaire d'entreprise prendront une tout autre tournure. Une fois signé, les salariés qui refuseront l'accord pourront être licenciés pour cause réelle et sérieuse. Une rupture de droit incontestable devant les Prud'hommes, il n'y aura plus de filet de protection hormis l'indemnité de licenciement.

Tous les délégués CGT doivent donc se former et comprendre comment vont se formaliser les nouveaux accords d'entreprises. Tout le monde doit savoir en premier lieu, le poids de chaque organisation syndicale dans le détail après les élections professionnelles. Cela permettra de savoir qui peut être autour de la table pour négocier et signer un accord. Si un accord d'entreprise est validé à 50 %, il faut savoir qu'une ou des organisations de

plus de 30 % peuvent signer un accord d'entreprise. En revanche, pour que l'accord soit validé, les syndicats signataires ont l'obligation d'organiser un référendum d'entreprise selon des modalités précises. **A défaut, le patron peut l'organiser si les syndicats signataires ne s'y opposent pas.** Qui représente quoi ? Qui peut être autour de la table de négociation ? Le périmètre de négociation, entreprise, groupe ? Qui peut signer un accord ? Pour quelle durée ? Quelles sont les mesures supplétives prévues par la loi à défaut d'accord d'entreprise ? Quel rapport de force avec les salariés ? Quelle communication envers les salariés ?

Toutes ces questions doivent être parfaitement maîtrisées avant l'ouverture d'une négociation.

La loyauté d'une négociation nécessite aussi que les documents soient donnés en temps et en heure et que les informations soient précises. N'hésitez pas à négocier un accord sur la méthodologie de la négociation.

A retenir :



d'entreprise.

● C'est par votre signature que vos droits vont se construire ou se déconstruire dans l'entreprise.

N'hésitez pas à vous rapprocher de la fédération pour vous former ou pour un renseignement.

ASSURANCE-CHÔMAGE ET FORMATION PROFESSIONNELLE, DEUX RÉFORMES À HAUT RISQUE !

Macron vient d'ouvrir deux nouveaux chantiers, la formation professionnelle et l'assurance-chômage. Ces deux réformes risquent de modifier assez fortement les règles si nous ne prenons pas garde.

Sur la formation professionnelle, quels sont les enjeux ?

Officiellement, c'est de permettre plus facilement la formation des salariés ou des chômeurs en leur permettant un accès plus rapide à la formation. Comme toute réforme sur la formation professionnelle, l'apprentissage est la pierre angulaire de la formation pour les pouvoirs publics.

Officieusement, c'est une autre musique qui se joue, car le gouvernement voudrait mettre la main sur une partie des fonds paritaires de la formation professionnelle. On parle de plusieurs milliards qui pourraient être réorientés vers la formation des demandeurs d'emploi. Cela permettrait aux régions et à l'état de moins contribuer à la formation des demandeurs d'emploi. Le problème, c'est que cet argent sert

d'abord à la formation des salariés dans les petites et moyennes entreprises. Si le compte personnel de formation des salariés (CFP) n'est pas fortement revalorisé, c'est la garantie que des centaines de milliers de salariés ne pourront plus d'une formation durant leur carrière.

Sur l'assurance-chômage, quels sont les enjeux ?

Le discours officiel du gouvernement est de faire entrer l'état dans la gouvernance de l'assurance-chômage, ce qui permettrait de pouvoir indemniser d'autres catégories de demandeurs d'emploi comme les salariés démissionnaires ou les travailleurs indépendants. La difficulté de cette promesse générale durant la campagne présidentielle, c'est qu'elle vient d'être évaluée entre 8 et 15 milliards d'euros. Lorsque nous savons qu'actuellement un demandeur d'emploi sur deux ne peut pas ouvrir de droits à l'indemnisation et que le régime est déficitaire à plus de 37 milliards d'euros cumulés, il est illu-

soire de penser ouvrir de nouveaux droits pour d'autres catégories sans exploser le système contributif de l'assurance-chômage, sans modifier les droits à la baisse de tous les demandeurs d'emploi.

Officieusement, le gouvernement voudrait fiscaliser par la CSG une partie des indemnités chômage, ce qui permettrait aux entreprises de payer moins de cotisations, mais surtout de modifier le système en versant une allocation universelle à plus de personnes. La certitude dans ce projet, c'est que tous les demandeurs d'emploi indemnisés verraient leurs allocations chômage fortement diminuées et l'accès complètement modifié ! A cela s'ajouterait une pression forte à tous les demandeurs d'emploi à reprendre une activité ou un emploi quel qu'il soit. Nous nous orientons alors, avec cette approche, vers un système à l'anglo-saxon avec des chômeurs très mal indemnisés et sous pression !

LOUIS VIANNET NOUS A QUITTÉS



Louis Viannet est parti dans la nuit du 21 au 22 octobre des suites d'une longue maladie. Il a marqué la CGT. Dirigeant de la fédération des PTT, il devient secrétaire général de la CGT en 1992. Il restera à ce poste jusqu'en 1999.

Louis a beaucoup œuvré pour une CGT indépendante des partis politiques et aussi pour le syndicalisme rassemblé, car il estimait –à juste titre– que le monde ouvrier avait besoin d'une unité syndicale forte et active pour gagner.

Ces objectifs restent aujourd'hui d'une brûlante actualité. Son bras de fer avec Alain Juppé en 1995 lors de la grève des cheminots restera dans l'histoire sociale. Succéder à Henri Krasucki à la tête de la CGT n'était pas une mince affaire, il a su ancrer dans la CGT des objectifs nouveaux et sortir

des carcans anciens. Il est un des artisans du départ de la CGT de la FSM et de la prise de responsabilités importante au sein du syndicalisme européen. Jusqu'au dernier moment Louis s'est intéressé à l'évolution de la CGT, il ne manquait pas d'intervenir quand il pensait que c'était utile. La fédération THCB s'associe aux nombreux hommages qui lui seront rendus, la CGT peut être fière d'avoir eu un dirigeant de cette qualité et d'une telle hauteur de vue.



Fédération Textile Habillement Cuir Blanchisserie Cgt

263, rue de Paris - Case 415 - 93514 Montreuil Cedex

Tél. 01 55 82 84 89 - Fax 01 55 82 84 91

A retourner à la fédération avant le 20 novembre

Bon de commande FNI - Cotisations 2018

N° informatique du syndicat

--	--	--	--	--	--

Entreprise _____

Ville _____ Dept _____

Adresse et téléphone du syndicat _____

Nom et adresse du trésorier _____

Bon de commande 2018

Catégorie	Nombre de plaquettes demandées
Ouvriers et employés	
Ugict	
Retraités	

1 plaquette = 1 FNI + 11 timbres

Mensuel édité par la Fédération THC - 263, rue de Paris - Case 415 - 93514 MONTREUIL - Tél. 01 55 82 84 89 Fax 01 55 82 84 91 - Email : thc@cgt.fr

Directeur de publication: Maurad Rabhi -

Imprimerie ADDAX - Tél. 01.55.82.84.10 - N° de commission paritaire- 1218 S 06717 - Numéro ISSN : 0980 33 78

- Dépôt légal Octobre 2017 - Prix 0,46 euro - 5 euros l'abonnement annuel